

Circulez à vélo à LONS LE SAUNIER ?

L'insécurité dans les rues de LONS LE SAUNIER...

Vous avez dit insécurité ? Là est bien le problème que rencontrent les cyclistes dans la ville de Lons le Saunier.

A l'occasion de la semaine européenne de la mobilité en septembre 2008, VELO QUI RIT avait réalisé une enquête « le vélo dans le bassin lédonien » sur des espaces publics. 215 personnes ont été questionnées sur les pratiques du vélo en ville, la qualité des aménagements, les obstacles à l'usage du vélo, les attentes en matière de qualité de vie. Les résultats sont édifiants. 2 personnes sur 3 se sentent concernées. 9 personnes sur 10 considèrent qu'il n'y pas assez d'aménagements cyclables dans Lons, que la pratique du vélo n'est pas sécurisée et que le centre ville serait plus agréable avec une circulation automobile réduite.

Alors que le relief et le temps sont régulièrement invoqués comme frein à l'usage du vélo. C'est l'insécurité et le manque d'aménagement (65 et 61 %) qui sont très largement cités devant le mauvais temps (30 %) et le relief (16 %).

Tout le monde s'accorde pour reconnaître dans le vélo un allié sûr pour la sécurité routière car il favorise le partage de la rue et la modération de la vitesse.

Et pourtant plusieurs points restent dangereux à Lons le Saunier dont notamment l'épine dorsale que représente l'incontournable quai Thurel.

Qui ose s'aventurer sur cette avenue en sentant l'impatience et le frôlement des carrosseries ? Pour mémoire suite à un accident en juin 2007, VELO QUI RIT a attiré l'attention du public et de la ville de Lons le Saunier sur les problèmes de sécurité sur cette avenue avec l'action de traçage d'une voie cyclable éphémère, action intitulée « quai tu ries ou quai tuerie ? »

Où en sommes nous quelques mois après, quelques années après ?

La révision du Plan Local d'Urbanisme offre l'occasion de réinterroger la ville sur l'évolution des déplacements dans la ville et la part que pourrait occuper le vélo dans ces déplacements. Au cours des réunions de concertation avec les habitants, VELO QUI RIT a proposé que soient intégrés un certain nombre de points dans le futur document d'urbanisme qui reste une référence pour l'évolution de la ville sur les décennies à venir. Autour de schémas de déplacement vélo, l'Association a insisté sur l'insécurité des déplacements sur l'avenue Thurel.

La stupéfaction est de mise à la lecture d'un compte rendu de réunion. La ville se positionne clairement en faveur de la suprématie de l'automobile. Concernant le quai Thurel, il n'est pas envisageable de faire évoluer la sécurité des déplacements « techniquement, la création d'une bande cyclable entraînerait la réduction du nombre de chaussée ou la réduction des places de stationnement ».

A cette étape d'élaboration du Projet Aménagement Développement Durable, VELO QUI RIT demande que soit intégrée la sécurisation des abords des établissements scolaires. Les pôles scolaires sont des espaces à protéger car il faut sécuriser les déplacements à vélo des élèves. Le lycée Jean Michel ? La ville aurait déjà réalisé des aménagements de sécurité autour du lycée ? et pourtant la réflexion est suspendue actuellement en attente du positionnement de la ville. Les collèges ? Les aménagements sont à réaliser à l'intérieur de l'établissement !

Le concept de la ville durable est-il à bannir à Lons le Saunier ?

Une question importante quand on sait que la sécurité routière est indissociable du développement durable : Ce thème a été retenu pour les prochaines rencontres parlementaires sur la sécurité routière.

Les lédoniens oseront-ils circuler à vélo pour aller au travail, à l'école, faire ses courses... sans sécurité ? Beaucoup de personnes n'osent pas circuler à bicyclette, et se résignent à alimenter la masse des déplacements motorisés dont 50% représente une distance de moins de trois kilomètres. Il ne suffit pas de répéter que non ce n'est pas fatigant, non ce n'est pas dangereux, que oui c'est bon pour la santé et recommandé par le médecin (pour le voir le moins souvent), et oui c'est plus économique que tous les modes motorisés, encore faudrait-il sécuriser les déplacements à vélo et aménager notre ville en conséquence....

C'est une nouvelle manière de penser la ville et le partage de voirie.

La récente charte européenne des villes cyclables lancée à la conférence Velocity à Bruxelles le 15 mai dernier a repris l'objectif d'au moins 15% de part modale pour le vélo en 2020 : si le chiffre est ambitieux, surtout pour la France, les délais sont lointains. Les maires de Bègles, Bordeaux et Toulouse font partie des premiers signataires, mais il n'est pas interdit à certains élus de faire plus vite : Où est Lons le Saunier ?

VELO QUI RIT, le 30 mai 2009